

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux, par convocation du Maire, en date du 19 septembre 2023, se sont réunis en Mairie, le 26 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Mmes MM Battablia Eric, Bénétat Déborah, Blanc Thierry, Blazy Sébastien, Choron Dominique, Deux Oswald, Dupuis-Rabion Robert, Dorpe Sandrine, Fournil Florence, Gaudefroix Eric, Lesaint Stéphany, Peyron Christiane, Saubion Stéphanie,

Absents excusés : Germain Fabrice, Seintourens Lydia(pouvoir à Monsieur Choron)

Mr Choron est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1-Création de poste
- 2- Agent recenseur
- 3-ADEPAC
- 4-Don terrains
- 4-Questions diverses

Délibération n° 01SEPTEMBRE2023 – Création de poste**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'avancement de grade d'un adjoint technique de la commune

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d' Adjoint Technique principal 2^{ème} classe à compter 1^{er} novembre 2023

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Délibération n° 02SEPTEMBRE2023- Agent recenseur

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2024 les opérations de recensement de la population

Considérant qu'il convient de créer un emploi d'agent recenseur,

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un emploi de vacataire pour assurer le recensement de la population 2024

De la rémunération de l'agent recenseur sur la base d'un forfait de 1750 € brut

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Délibération n° 03SEPTEMBRE2023- Subvention ADEPAC

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la réfection de la croix de mission à Laborie, l'Association de Défense du Patrimoine de Cabara propose de participer au financement à hauteur du coût hors taxes des travaux.

La facture payée par la commune s'élève à 1003.20 € TTC soit 836 € HT

Le Conseil Municipal décide d'accepter la participation de l' ADEPAC à hauteur de 836 €

La somme sera imputée au 1328

Délibération n° 04SEPTEMBRE2023- Don terrains

Le Maire informe l'assemblée de la proposition d'un administré de la commune de don de terrains pour un total de 85.85 ares se décomposant comme suit :

LE BOURG	AB113	2.61 ares	AB131	0.45 ares					
LES OLIBAS	AC35	4.85 ares	AC36	6.82 ares					
GAILLARD			AC170	1.30 ares					
LA BORIE DE GUIGNETTE	AD75	1.56 ares	AD80	0.12 ares					
LES GRANDS PRES	AD381	3.91 ares	AD393	9.48 ares					
A LA TOUR DE L'EGLISE	AE277	3.20ares							
AUX JUTTINS	AE216	7.91 ares	AE219	6.19 ares					
COTE DE MONS	AD166	6.65 ares	AD176	2.17 ares	AD136	9.30 ares	AD137	2.80 ares	
			AD148	12.93 ares	AD153	3.60 ares			

Le Conseil Municipal décide d'accepter ce don et de payer les frais de Notaire correspondant.

Délibération n° 05SEPTEMBRE2023- Casiers français

La situation s'étant débloquée avec les bâtiments de France ; qui ont demandé à ce que les casiers soient en bois. Les implantations devraient commencer prochainement. La commune doit auparavant faire poser un compteur électrique.

Le Conseil Municipal réapprouve l'implantation de ce dispositif sur la commune et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en place

Questions diverses

- 1- Site internet : Monsieur Blazy fait une présentation du nouveau site qui sera en service très prochainement. Quelques points sont encore à rectifier ou compléter.
- 2- Concerts jazz : Monsieur Choron présente le bilan de l'association Cabara Atlantique lors de ses soirées jazz organisées en début de mois. Le public n'était pas très nombreux.